

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 20
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
Délibération : 27

Date de la convocation :

30/08/2024

Date d'affichage :

09/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES**

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Nathalie MAEGHT

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORNIER - Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Antoine TUSO – Didier VANDAELE - Nathalie MAEGHT - Sophie WAROT – Monique VALENTIN

Absents : Douglas VERSCHEURE (pouvoir à Laurent DENIS) – Sabrina LOOTVOET (pouvoir à Didier VANDAELE) - Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) – Patrick POTEL (pouvoir à Barbara BODART) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)

2024/37

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N2

Les crédits au chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, en dépenses d'investissement, n'étant pas suffisants afin d'honorer les frais d'études concernant les travaux de voiries, il convient de procéder ainsi :

Dépenses d'investissement : Chapitre 20 2031 – Frais d'études : + 30 000.00 €

Chapitre 21 2111 – Terrains nus : - 30 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications proposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982.

La secrétaire de séance,

Nathalie MAEGHT



Le Maire,

Laurent DENIS

